



الوكالة الوطنية للإحصاء
والتحليل الديموغرافي والإقتصادي
ANSADE

Agence Nationale de la Statistique
et de l'Analyse Démographique
et Economique



Recensement Général de la
Population et de l'Habitat
RGPH-5

Rapport d'analyse thématique

Thème 3 : Etat matrimonial et Nuptialité



SOMMAIRE

THEME 3 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DE GRAPHIQUES	vii
RESUME	viii
PRINCIPAUX INDICATEURS	ix
INTRODUCTION	10
3.2. CONTEXTE	12
3.2.1. Contexte socioculturel et démographique	12
3.2.2. Contexte juridique	14
3.3. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES.....	16
3.3.1. Définition des concepts et indicateurs.....	16
3.3.2 Sources et utilisation des données de nuptialité	18
3.4. ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION.....	19
3.4.1 Etat matrimonial selon le sexe.....	20
3.4.2 Structure matrimoniale.....	21
3.4.3 Evolution de l'état matrimonial.....	24
3.4.4 Etat matrimonial et caractéristiques socio-economiques.....	26
3.4.5 Répartition de la population selon le régime matrimonial	29
3.4.6 Pratique de la polygamie.....	30
3.4.7 Ecarts d'âges entre les conjoints.....	31
3.5. ETAT MATRIMONIAL DES ADOLESCENTS ET MARIAGES PRECOCES	32
3.6. NUPTIALITE	34
3.6.1 Principe de construction de la table de nuptialité	34

3.6.2 Table de nuptialité.....	35
3.6.3 L'âge au premier mariage se calcule à partir de la table par la formule	37
3.6.4 L'âge médiant au premier mariage	38
3.6.5 L'intensité de nuptialité des célibataires	38
3.7. ENREGISTREMENT DES MARIAGES A L'ETAT CIVIL.....	39
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	41
BIBLIOGRAPHIE.....	43
ANNEXE	44

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3. 1: Etat matrimonial de la population selon le sexe, RGPH-5.....	20
Tableau 3. 2: Evolution de l'état matrimonial selon le sexe (1988 à 2023), RGPH-5	24
Tableau 3. 3: Etat matrimonial selon le sexe et le niveau d'instruction, RGPH-5	27
Tableau 3. 4: Etat matrimonial de la population selon le sexe et la situation d'activité, RGPH-5	28
Tableau 3. 5: Répartition des mariés par groupe d'âge selon l'option matrimoniale, Mauritanie, RGPH-5	29
Tableau 3. 6: Situation matrimoniale parmi les hommes ou femmes mariés selon le sexe par Wilaya, RGPH-5	31
Tableau 3. 7: Répartition des couples selon l'écart d'âges, RGPH-5	32
Tableau 3. 8: Etat matrimonial des adolescents selon l'âge, RGPH-5	33
Tableau 3. 9 : Etat matrimonial des adolescents selon l'âge, RGPH-5	34
Tableau 3. 10 : Table de nuptialité du moment, RGPH-5	35
Tableau 3. 11: Tables de nuptialité par milieu de résidence, RGPH-5.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 3. 12: Enregistrement des mariages à l'état civil selon le milieu de résidence (en %), RGPH-5	39
Tableau 3. 13: Enregistrement des mariages à l'état civil selon la wilaya de résidence (en %), RGPH-5.....	44
Tableau 3. 11: Tables de nuptialité par milieu de résidence, RGPH-5.....	45

LISTE DE GRAPHIQUES

Graphique 3. 1: Etat matrimonial de la population, RGPH-5	20
Graphique 3. 2: Pourcentage de célibataires par groupes d'âges selon le sexe, RGPH-5	21
Graphique 3. 3: Pourcentage de mariés par groupe d'âge selon le sexe, RGPH-5.....	22
Graphique 3. 4: Pourcentage des divorcés par groupe d'âge selon le sexe, RGPH-5	23
Graphique 3. 5: Pourcentage des femmes et des hommes veufs selon l'âge, RGPH-5	23
Graphique 3. 6: Evolution du pourcentage des mariés entre 1988-2023 RGPH-5	25
Graphique 3. 7 : Evolution du pourcentage des divorcés entre 1988-2023 RGPH-5	26
Graphique 3. 8: Pourcentage des célibataires par sexe selon la situation d'activité, RGPH-5.....	29
Graphique 3. 9: Pourcentage de femmes mariées vivant en union polygame, RGPH-5.....	30
Graphique 3. 10: Quotient de nuptialité	36
Graphique 3. 11 : Enregistrement des mariages à l'état civil par wilaya de résidence (en %), RGPH-5	40

RESUME

Le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) a pour objectif de fournir des données essentielles à la planification du développement national, alignées sur les stratégies nationales de développement, notamment la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) et les Objectifs de Développement Durable (ODD). Dans ce cadre, l'analyse de l'état matrimonial et des dynamiques de nuptialité est cruciale pour le suivi et l'évaluation de ces stratégies.

Ce rapport analyse la répartition de la population selon la situation matrimoniale, en mettant en évidence les tendances par âge et par sexe. L'objectif principal est d'examiner les caractéristiques du mariage et du célibat au sein de la population.

La structure matrimoniale en Mauritanie révèle une prédominance du célibat (48,8 %), avec des disparités selon le sexe : les hommes sont plus nombreux à être célibataires (57,4 %) contre 41,1 % pour les femmes. En revanche, les femmes se marient plus fréquemment (45,1 % contre 40,1 % chez les hommes). Le divorce est plus courant chez les femmes (7,7 % contre 1,8 % chez les hommes), tout comme le veuvage, particulièrement marqué après 50 ans (atteignant 64,5 % chez les 80 ans et plus). La transition du célibat au mariage s'opère progressivement, mais les différences entre sexes reflètent des dynamiques de remariage et l'espérance de vie.

La polygamie reste significative à 12,3 %, avec des variations géographiques notables, atteignant 27,9 % au Guidimagha et 3,5 % en Adrar. Le taux de polygamie a légèrement augmenté de 2,4 points depuis 2013, surtout chez les femmes (passant de 13,6 % à 17,6 %). Ces évolutions suggèrent une réflexion sur les dynamiques sociales et les politiques à mettre en place pour mieux comprendre et traiter ces questions.

Par ailleurs, 16,6 % des personnes étaient mariées avant l'âge de 20 ans, témoignant d'une prévalence marquée des mariages précoces. Cette proportion augmente progressivement avec l'âge et demeure particulièrement élevée chez les moins de 18 ans.

Concernant la nuptialité des célibataires, l'âge moyen au premier mariage est de 30,2 ans pour les hommes et 22,9 ans pour les femmes. Cet âge est plus élevé en milieu urbain que dans les autres milieux. L'âge médian au premier mariage est de 25,4 ans chez les hommes et 18,8 ans chez les femmes.

PRINCIPAUX INDICATEURS

Intitulé de l'indicateur	Milieu de résidence			
	Urbain	Rural	Nomade	Ensemble
Proportion de célibataires (%)				
Homme et femme	50,3	46,9	42,4	48,8
Hommes	58,7	55,9	47,2	57,4
Femmes	42,5	39,5	36,5	41,1
Proportion de mariés (%)				
Hommes	38,5	42,3	50,5	40,1
Femmes	42,3	48,4	54,3	45,1
Âge moyen (années) au premier mariage				
Hommes	31,3	28,4	28,4	30,2
Femmes	23,9	21,6	21,4	22,9
Âge médian (années) au mariage				
Hommes	26,5	26,5	23,2	25,4
Femmes	19,5	18,0	19,0	18,8
Nombre moyen d'épouses par homme marié	1,07	1,07	1,00	1,07
Nombre moyen d'épouses par homme polygame	2,16	2,16	2,21	2,16
Pourcentage d'hommes polygames (%)	5,71	5,78	0,39	5,6
Proportion de célibataires définitifs dans la population des célibataires (%)				
Hommes	0,043	0,032	0,063	0,039
Femmes	0,042	0,042	0,031	0,042
Nombre d'hommes mariés	250154	222401	11410	483965
Nombre de femmes mariées	261637	294846	11239	567723
Proportion de la population en rupture d'union (%)				
Hommes	0,59	0,56	0,47	0,57
Femmes	0,43	0,40	0,37	0,41
Ensemble	0,50	0,47	0,42	0,49
Proportion de mariages non déclarés à l'Etat Civil (%)	16,9	46,8	50,3	30,5

Source : ANSADE, RGPH 2023

INTRODUCTION

La Mauritanie, qui s'étend sur 1 030 700 km², présente une répartition inégale de sa population, avec le Nord marqué par des zones désertiques et le Sud-Ouest abritant des terres agropastorales. En 2013, la zone agropastorale abritait près de trois cinquièmes de la population mauritanienne. Ce déséquilibre démographique constitue un enjeu majeur pour le développement économique et social du pays.

Des données sur l'état et la répartition de la population ont été recueillies lors du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5). Ces informations sont essentielles pour répondre aux besoins statistiques et orienter les politiques de développement, notamment en appui à la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP). La SCAPP, qui constitue la référence pour le développement économique et social du pays, vise à réduire les inégalités et à promouvoir un développement inclusif en Mauritanie. En identifiant les disparités régionales, les données du RGPH-5 permettront d'adapter les interventions aux besoins spécifiques des différentes Wilayas afin d'améliorer les conditions de vie des populations et favoriser une croissance économique équilibrée et inclusive.

De plus, l'analyse de la nuptialité et l'état matrimonial est d'une grande importance dans la mesure où elle exerce une influence sur la dynamique de la population et la transition démographique à travers la fécondité. D'une part, le mariage constitue le seul cadre légal pour l'activité sexuelle et la procréation dans un pays musulman comme la Mauritanie. D'autre part, le mariage affecte le comportement procréateur des femmes et joue ainsi un rôle déterminant sur l'exposition au risque de grossesse et, par conséquent, sur le niveau de la fécondité. En outre, l'état matrimonial et la nuptialité déterminent les conditions de constitution du noyau familial à travers lequel se déroulent les événements démographiques tels que la fécondité, la mortalité et la migration.

Ce thème a pour objectif de décrire la situation individuelle de la population âgée de 10 ans et plus au moment du dénombrement par rapport au mariage et de dégager les phénomènes relatifs à la situation matrimonial.

L'étude de l'état matrimonial devait permettre de cerner si à une date donnée, un individu est célibataire, marié, veuf, divorcé, etc. Elle permet aussi l'analyse de chaque sous-population définie par son état matrimonial (par exemple la sous-population des mariés) suivant certaines caractéristiques telles que la polygamie. Quant à la nuptialité, elle permet de connaître la probabilité pour un individu de se marier ou de rompre son mariage (par divorce ou veuvage). Autrement dit, il s'agit de l'analyse de la fréquence des états relatifs aux mariages et aux ruptures d'union (divorce, veuvage).

Lors du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2023, plusieurs questions permettant d'appréhender le sujet ont été posées, dont la situation matrimoniale, le nombre de mariages et le type de mariages. Aussi, des croisements avec les principales variables ont conduit à calculer d'autres indicateurs importants dans l'analyse de la nuptialité.

Le présent rapport traite d'abord du contexte et des aspects méthodologiques devant précéder à l'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité. Dans un deuxième temps, il s'agira de décrire l'état matrimonial de la population, la mobilité conjugale et la situation de la population jeune avant d'analyser la nuptialité des célibataires et de déboucher sur les principales conclusions.

3.2. CONTEXTE

La Mauritanie a réalisé son cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) en 2023 après ceux de 1977, 1988, 2000 et 2013. Le RGPH-5 intègre de nombreuses innovations technologiques telles que la numérisation complète de la cartographie censitaire et du dénombrement incluant l'utilisation des tablettes pour la collecte des données géospatiales des ménages, des infrastructures et de l'habitat. Ces nouvelles technologies permettent d'atteindre un niveau de précision plus élevé et d'assurer un contrôle opérationnel plus efficace, facilitant ainsi le suivi du processus de collecte des données en temps réel et garantissant la qualité des informations recueillies.

Ainsi, la qualité des données issues du RGPH-5 s'inscrit dans les objectifs opérationnels du plan d'action quinquennal 2021-2025 de la Stratégie Nationale Décennale de Développement de la Statistique (SNDDS) 2021-2030. Ces données sont également déterminantes pour l'évaluation du plan d'action 2021-2025 de la Stratégie de Croissance Accélérée et de la Prospérité Partagée (SCAPP), du Programme du Président de la République « TAAHOUDATI » 2019-2024, ainsi que du Programme de Relance de l'Économie Nationale après COVID-19.

Sur le plan international, les résultats du RGPH 2023 permettent également le suivi de l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

3.2.1. CONTEXTE SOCIOCULTUREL ET DEMOGRAPHIQUE

En Mauritanie, le mariage a une dimension institutionnelle qui dépasse la simple union entre un homme et une femme. Il joue un rôle fondamental dans les relations entre les groupes de parenté et détermine l'appartenance sociale des enfants qui en sont issus. Le mariage est ainsi fondé sur l'intérêt commun que les groupes trouvaient dans l'alliance et dans la perpétuation du groupe à travers la progéniture qui en sera issue. Dans ce cadre, l'alliance matrimoniale suppose le respect de certaines règles et coutumes ayant non seulement une fonction de contrôle, mais aussi celle de préservation d'une structure de relations.

Ceci n'a pas empêché la situation matrimoniale d'être caractérisée par un taux de divorce élevé et surtout une forte mobilité conjugale chez la communauté Arabe notamment. Dans les communautés négro-africaines, la principale caractéristique en termes de nuptialité est la polygamie et la limitation du taux de divorce.

Dans l'ensemble, en cas de rupture d'union, la pratique sociale en Mauritanie encourage le remariage des hommes et des femmes en particulier si celui-ci intervient à un âge relativement moins élevé. Mais ces

coutumes traditionnelles de nuptialité ont évolué avec la modernisation, le contact avec d'autres cultures, la scolarisation et tout récemment, la crise économique.

La transformation des structures sociales, économiques et culturelles, ainsi générée par le modernisme conduit à des évolutions du mariage traditionnel. Elles contribuent à l'affaiblissement des règles matrimoniales.

Si l'éducation peut être considérée comme un facteur important pour le relèvement de l'âge au premier mariage, il reste que l'augmentation des charges liées aux différentes cérémonies ne reste pas sans effet. Aujourd'hui toutes les formes de célébration du mariage en Mauritanie engendrent des coûts (attachement du couple, réception offerte par les mariés, etc.).

Par ailleurs, malgré l'urbanisation, la scolarisation, l'industrialisation, et l'amélioration du statut de la femme, la polygamie demeure encore une pratique répandue dans certains milieux. Elle répond parfois à l'entrée tardive en union des femmes scolarisées et l'ajournement du mariage en particulier, par les jeunes hommes sans emploi ou ayant un emploi précaire. Les femmes entrent alors souvent en union avec un homme déjà marié.

Les recensements de 1988, de 2000, de 2013 et de 2023 ont traité de l'état matrimonial et la nuptialité et ont permis de ressortir les principaux indicateurs d'analyse et d'évolution au cours de plus de trois décennies. Ils ont l'avantage d'être exhaustifs et régulier au cours de cette période. En outre, d'autres études spécialisées ont aussi conduit à mieux cerner le sujet. Il s'agit principalement des enquêtes démographiques et de santé de 2000-01, de 2013 en plus des enquêtes à indicateurs multiples (MICS 2007, 2011 et celle de 2023). Cette revue de la littérature est donc basée essentiellement sur ces enquêtes.

La tendance de l'allongement de l'âge au premier mariage est perceptible quel que soit le milieu de résidence. Chez les femmes en milieu urbain, l'âge médian à la première union, qui était de 16 ans pour les générations plus anciennes (45-49 ans lors de l'enquête EDSM), est passé à 20,2 ans pour les générations plus récentes (25-29 ans). En milieu rural, cet âge médian est passé de 16,3 ans à 18,1 ans sur la même période.

Au niveau régional, l'âge d'entrée en première union varie, allant de 16,1 ans dans la zone du Fleuve à 18,8 ans dans la zone Sud-Est.

Les femmes ayant une instruction secondaire ou plus (âge médian de 21,6 ans) se marient trois ans plus tard que les femmes ayant une instruction primaire (18,5 ans) et plus de cinq ans plus tard que celles sans instruction (15,9 ans).

Le premier mariage plus tardif des femmes est souvent imputé à une série de facteurs liés plus ou moins directement à l'urbanisation ; la scolarisation plus importante des filles ; l'activité des femmes, en particulier dans le secteur moderne de l'économie ; l'adoption de nouveaux comportements et de nouvelles conceptions des relations sentimentales avant le mariage ; le déclin des mariages forcés et l'existence de nouvelles règles juridiques régissant le mariage et la famille (adoption d'un code de la famille, notamment qui offre des droits nouveaux aux femmes).

3.2.2. CONTEXTE JURIDIQUE

Le cadre juridique mauritanien en matière de population et de famille repose sur la Déclaration de Politique de Population (DPP) et le Code du Statut Personnel (CSP). La DPP vise à intégrer les problématiques démographiques dans le développement et à promouvoir le bien-être familial. Le CSP encadre les règles du mariage, les droits et devoirs des conjoints ainsi que les interdits légaux. Il reflète les valeurs culturelles et religieuses tout en définissant les structures familiales.

- Déclaration de politique de Population

La première Déclaration de Politique de Population (DPP) en Mauritanie a été adoptée en juin 1995 et est restée en vigueur jusqu'à sa réactualisation en janvier 2005 puis en 2010. Cette DPP était à vocation multisectorielle et soulignait que l'intégration des problèmes de population et de développement est une condition nécessaire à une croissance économique qui assure le bien-être des populations et se fixait pour objectif majeur la lutte contre la pauvreté.

Huit objectifs ont été définis et chaque objectif est réalisé à travers des stratégies. La DDP stipule dans son objectif 3 qu'il faut « mettre en œuvre la politique de la famille et promouvoir le bien-être de la femme et de l'enfant ». Dans ce cadre, le sous-objectif 3 prévoit d'assurer un suivi régulier de l'application et de la diffusion du code du statut personnel.

- Code du Statut Personnel

En Mauritanie, le code du statut personnel (CSP) est le document légal de référence en ce qui concerne la réglementation de la vie des couples, la protection de la famille, les droits et les devoirs des conjoints. Il est un ensemble de principes et d'accords légaux inspirés des valeurs sociales, culturelles et économiques. Ce code stipule à son article 231 que « la famille fondée sur le mariage constitue la cellule de base de la société ».

Le mariage est un contrat légal par lequel un homme et une femme s'accordent en vue d'une union conjugale durable. Il a pour but la fidélité et la procréation par la fondation, sur des bases solides et sous la direction du mari, d'un foyer permettant aux époux de faire face à leurs obligations réciproques dans l'affection et le respect mutuel. Les éléments constitutifs du mariage sont : les deux époux, le tuteur WELI, la dot et le consentement. La capacité de se marier est accomplie pour toute personne douée de raison et âgée de 18 ans révolus.

Le mariage est valablement conclu par le consentement des parties, exprimé en termes consacrés ou à l'aide de toute expression admise par l'usage. Pour toute personne se trouvant dans l'impossibilité de s'exprimer, le consentement résulte valablement d'un écrit ou de tout signe exprimant d'une façon certaine la volonté. L'épouse peut stipuler que son mari n'épouse pas une autre femme, qu'il ne s'absente pas plus d'une période déterminée, qu'il ne l'empêche pas de poursuivre ses études ou de travailler ainsi que toute autre condition contraire à la finalité du contrat de mariage.

Les empêchements au mariage sont de deux sortes :

- Les empêchements définitifs : (i) la parenté ; (ii) l'alliance ; (iii) l'allaitement ; (iv) le serment d'anathème « LIAAN », et (v) la consommation d'un mariage conclu, en période de viduité légale « IDDA » même consommé après l'expiration de celle-ci ;
- Les empêchements provisoires qui disparaissent dès que cesse la cause de la prohibition sont : (i) le fait pour une femme d'être engagée dans les liens d'une union non dissoute ou d'être en délai de viduité légale ; (ii) le fait d'être atteint d'une maladie grave ; et (iii) l'union en bigamie de deux sœurs ou d'une femme et sa tante paternelle ou maternelle.

Il est permis aux hommes de contracter le mariage avec plus d'une épouse si les conditions et la volonté d'équité sont réunies et après information préalable de l'ancienne et de la future épouse ayant stipulé la monogamie.

ARTICLE 46.

Le mariage d'une musulmane avec un non musulman est prohibé. Est également prohibé le mariage d'un musulman avec une non-musulmane n'appartenant pas aux gens du livre.

Celui qui a divorcé d'avec sa femme trois fois de suite ne peut la reprendre qu'à l'expiration d'un délai de viduité légale consécutive à un mariage valablement consommé avec un autre homme. Le mariage à durée déterminée est prohibé.

3.3. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

Un certain nombre de considérations méthodologique est nécessaire pour permettre une meilleure compréhension de la thématique de ce rapport.

3.3.1. DEFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS

Définition et importance de l'état matrimonial : L'état matrimonial désigne la situation conjugale d'une personne : célibataire, mariée, divorcée ou veuve. En Mauritanie, le mariage est la seule institution reconnue pour la procréation et l'organisation de la vie familiale. La structure matrimoniale du pays est fortement influencée par les régulations religieuses et les traditions sociales.

Différents statuts matrimoniaux :

- **Célibat** : Toute personne qui n'a jamais été mariée est considérée comme célibataire.
- **Mariage** : le mariage est un contrat légal par lequel un homme et une femme s'accordent en vue d'une union conjugale durable. Il a pour but la fidélité et la procréation par la fondation, sur des bases solides et sous la direction du mari, d'un foyer permettant aux époux de faire face à leurs obligations réciproques dans l'affection et le respect mutuel ;
- **Divorce** : le divorce est la dissolution du mariage prononcée par le juge selon les conditions prévues au CSP. Il résulte de la rupture d'union entre époux survivants. L'homme peut ainsi divorcer son épouse ou la femme avec son époux. Toutefois, dans les sociétés où la polygamie est autorisée, la notion de "divorcé" peut poser des difficultés. Un homme polygame peut divorcer d'avec une ou plusieurs de ses épouses tout en restant marié aux autres, tandis qu'une femme, en cas de divorce, perd automatiquement son statut d'épouse dès la rupture de son union.
- **Veuvage** : le veuvage est la dissolution du mariage par décès du conjoint. Un homme dont l'épouse est décédée est veuf et une femme dont l'époux est décédé est veuve. Tout comme dans le cas du divorce, le veuvage des hommes est très mal saisi car si un homme qui a plusieurs femmes, arrive à perdre une, il ne devient pas automatiquement veuf. Ce qui n'est pas possible pour la femme qui devient automatiquement veuve après le décès de son époux.

La nuptialité est l'étude de survenance des mariages des célibataires dans une génération. Elle aboutit à l'établissement de la table de nuptialité et au calcul des principaux indicateurs de nuptialité que sont l'âge moyen, l'âge médian au premier mariage, l'intensité de la nuptialité des célibataires et la fréquence du célibat

définitif. Ces indicateurs sont calculés pour chaque sexe et les écarts d'âge moyen et médian sont calculés pour évaluer le décalage des unions entre les générations.

- **Proportion des célibataires** : la part des célibataires parmi la population d'âge supérieur ou égal à 10 ans.
- **Proportion des mariés** : la part des mariés parmi la population d'âge supérieur ou égal à 10¹ ans
- **Taux de rupture d'union** : la proportion des veufs/divorcés parmi la population d'âge supérieur ou égal à 10 ans.
- **Taux de polygamie** : c'est la proportion d'hommes polygames parmi les hommes mariés.
- **Taux de femmes en union polygame** : c'est la proportion de femmes en union polygame parmi les femmes mariées.
- **L'intensité de la polygamie** : c'est le nombre moyen d'épouses par homme polygame.
- **L'incidence de la polygamie** : c'est le nombre moyen d'épouses par homme marié.
- **Quotient de nuptialité (nx)** : c'est la probabilité de se marier en l'absence de mortalité) entre les anniversaires x et x+1.
 - Célibat définitif : C'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle. Cet âge est défini, pour les hommes à 55 ans, et pour les femmes à 35 ans.
- **Intensité de la nuptialité** : L'intensité de la nuptialité, qui signifie aussi le nombre moyen de premiers mariages par personne, est le complément à 1 de la fréquence du célibat définitif, elle-même étant la moyenne des proportions de célibataires des deux groupes d'âges contigus à l'âge limite retenu. En supposant que cet âge limite est de 50 ans, l'intensité de la nuptialité est obtenue par la formule : $1 - [(P_{45-49} + P_{50-54}) / 2] = 1 - P_{50}$.
- Le calendrier de la nuptialité peut être mesuré par l'âge moyen et l'âge médian à la première union.
- **L'âge médian au premier mariage** : c'est l'âge auquel la moitié des mariages est célébrée.
- **L'âge moyen au premier mariage** : c'est le nombre moyen d'années vécues en tant que célibataires par les personnes de la cohorte qui finissent par se marier. Il permet de résumer le calendrier de la nuptialité. L'insuffisance de données fiables sur les âges en général, et sur l'âge au premier mariage en particulier conduit au recours à une approche indirecte pour le calcul de l'âge moyen au premier mariage. La méthode de Hajnal² a donc été utilisée. Elle repose sur deux hypothèses : 1)

¹ Même si l'âge légal au mariage est de 18 ans, on considérera 10 ans comme limite inférieure

l'indépendance entre nuptialité d'une part, mortalité et migration d'autre part ; 2) la stabilité de la nuptialité dans le temps. La méthode consiste à considérer que les proportions de célibataires sont relatives à une cohorte (fictive) et à calculer le nombre moyen d'années passées dans le célibat par les individus de la cohorte qui finissent par se marier. Au regard des données disponibles, l'âge moyen au premier mariage sera estimé par la méthode dite de HAJNAL.

Le principe de la méthode de HAJNAL considère que l'âge moyen au premier mariage est égal au nombre moyen d'années vécues en tant que célibataire par ceux qui finissent par se marier.

Table de nuptialité du moment : c'est un ensemble d'indices qui permettent de montrer comment se réalisent les mariages des célibataires à travers les âges. La table de nuptialité indique la chance, à chaque âge pour un célibataire, de contracter un mariage. La table du moment décrit le mariage au sein d'une génération fictive, qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année en l'absence de la mortalité et de la migration. Pour les femmes et les hommes, on prendra à partir de 15 ans compte tenu de l'intensité de la sortie du célibat de chaque sexe.

Cette table comprend les indicateurs de nuptialité suivants : le nombre de mariages et le quotient de nuptialité. Le nombre de mariages est obtenu en faisant la différence entre les proportions de célibataires de deux âges consécutifs. Le quotient de nuptialité ou la probabilité pour un célibataire de se marier avant son prochain anniversaire est obtenu en rapportant le nombre de mariages entre deux âges consécutifs au nombre de célibataire de l'âge de début.

La construction d'une table de nuptialité n'est envisageable que lorsque la proportion des célibataires décroît régulièrement avec l'âge ou le groupe d'âges. La proportion des célibataires s'obtient en rapportant l'effectif de célibataires d'un groupe d'âges donné à l'effectif de ce groupe d'âges. Lorsque la proportion des célibataires observés ne suit pas une décroissance régulière, on procède à un lissage par la méthode des moyennes mobiles.

3.3.2 SOURCES ET UTILISATION DES DONNEES DE NUPTIALITE

Le RGPH 2023 a fourni les données nécessaires à la description de l'état matrimonial de la population mauritanienne de 10 ans et plus et à l'analyse de la nuptialité. Le questionnaire ménage comprend quatre questions fondamentales portant sur :

- L'état matrimonial ;
- Le nombre total des mariages ;

- L'âge au premier mariage ;
- Le nombre d'épouses ou de coépouses.

Ces informations sont croisées avec les principales variables sociodémographiques et économiques, notamment l'âge, le sexe, le niveau géographique (wilaya et milieu de résidence), le niveau d'instruction et la situation d'activité.

L'analyse de ces données permet de décrire la répartition de la population selon l'état matrimonial au moment de la collecte, en mettant en évidence la proportion des célibataires, des mariés, des veufs et des divorcés selon le sexe. Ces recoupements révèlent également les variations spatiales et sociodémographiques de la nuptialité et permettent d'élaborer une table de nuptialité, mesurant l'intensité du mariage chez les hommes et les femmes.

Enfin, les données sur le nombre total d'épouses (pour les hommes mariés) et de coépouses (pour les femmes mariées) sont nécessaires pour l'étude de la polygamie. Elles permettent d'évaluer à la fois son taux de prévalence et son intensité au sein de la population mauritanienne.

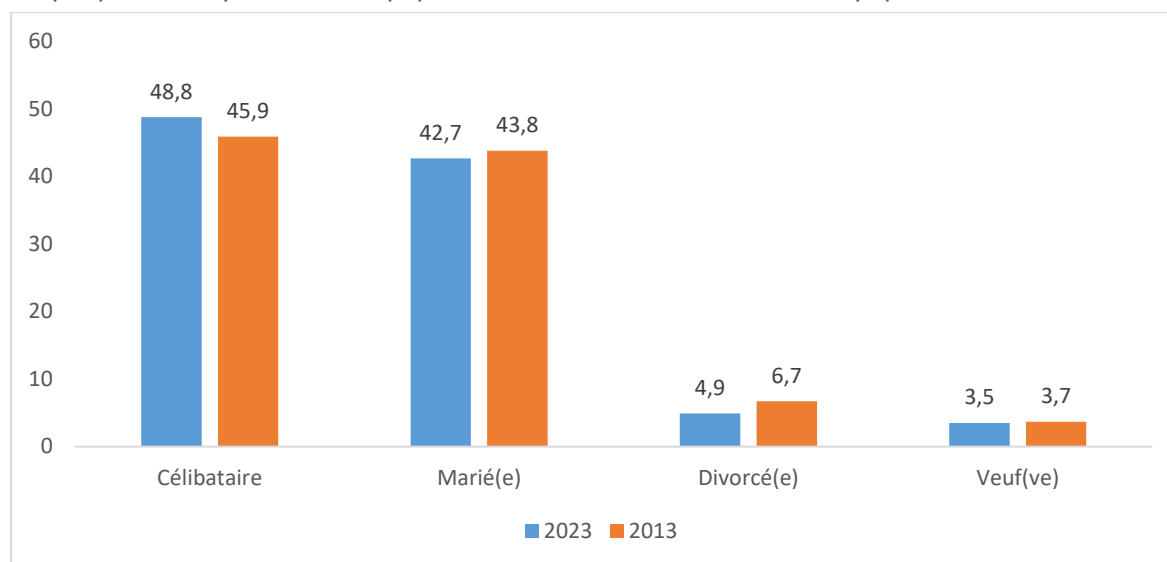
Les résultats des données sur l'état matrimonial seront comparés à ceux obtenus à partir des recensements antérieurs afin de dégager l'évolution des indicateurs de la nuptialité.

3.4. ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION

Cette section analyse l'état matrimonial de la population en fonction de diverses caractéristiques sociodémographiques, notamment le sexe, l'âge, la wilaya et le milieu de résidence. Elle examine également l'évolution de la structure matrimoniale, les régimes en vigueur ainsi que la pratique de la polygamie.

Globalement (graphique 3.1), le célibat prédomine avec 48,8 % de la population en 2023, dépassant ainsi le mariage, qui concerne 42,7 % des individus. En comparaison, en 2013, 47,2 % de la population était célibataire, tandis que 45,3 % étaient mariés. Le célibat a donc légèrement augmenté au cours de la dernière décennie, tandis que le mariage a diminué. Les veufs (3,5 %) et les divorcés (4,9 %) représentent une part nettement plus réduite, avec des évolutions relativement stables par rapport à 2013, où ces proportions étaient respectivement de 3,4 % et 5,1 %.

Graphique 3. 1: Répartition de la population selon l'état matrimonial de la population, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

3.4.1 ETAT MATRIMONIAL SELON LE SEXE

L'analyse de l'état matrimonial selon le sexe montre que, parmi les hommes (tableau 3.1), 57,5 % sont célibataires et 40,1 % sont mariés. En revanche, chez les femmes, une situation inverse est observée, avec un pourcentage plus élevé de mariées par rapport aux célibataires. Le divorce et le veuvage sont nettement plus fréquents chez les femmes (13,8 %) comparativement aux hommes (2,4 %).

Le fait que, parmi la population mariée, le pourcentage de femmes soit plus élevé que celui des hommes s'explique en grande partie par les mariages tardifs observés chez les hommes. En effet, la recherche de travail et l'acquisition de qualifications comme conditions préalables à l'entrée dans le marché matrimonial retardent souvent le mariage. De plus, dans des sociétés traditionnelles comme la nôtre, l'écart d'âge entre les époux et la prévalence des mariages précoces contribuent également à accentuer cet écart.

Tableau 3. 1: Etat matrimonial de la population selon le sexe, RGPH-5

Sexe	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)	
Masculin	57,5	40,1	1,8	0,6	100,0
Féminin	41,1	45,1	7,7	6,1	100,0
Total	48,9	42,7	4,9	3,5	100,0

Source : ANSADE, RGPH 2023

3.4.2 STRUCTURE MATRIMONIALE

La comparaison de la structure matrimoniale par âge et sexe (tableau 3.2) révèle un pourcentage de célibat particulièrement élevé chez les jeunes, accompagné d'un faible pourcentage de mariages. Cependant, des différences notables apparaissent entre les sexes. Bien que le taux de célibat soit élevé chez les deux sexes, il est moins prononcé chez les femmes que chez les hommes.

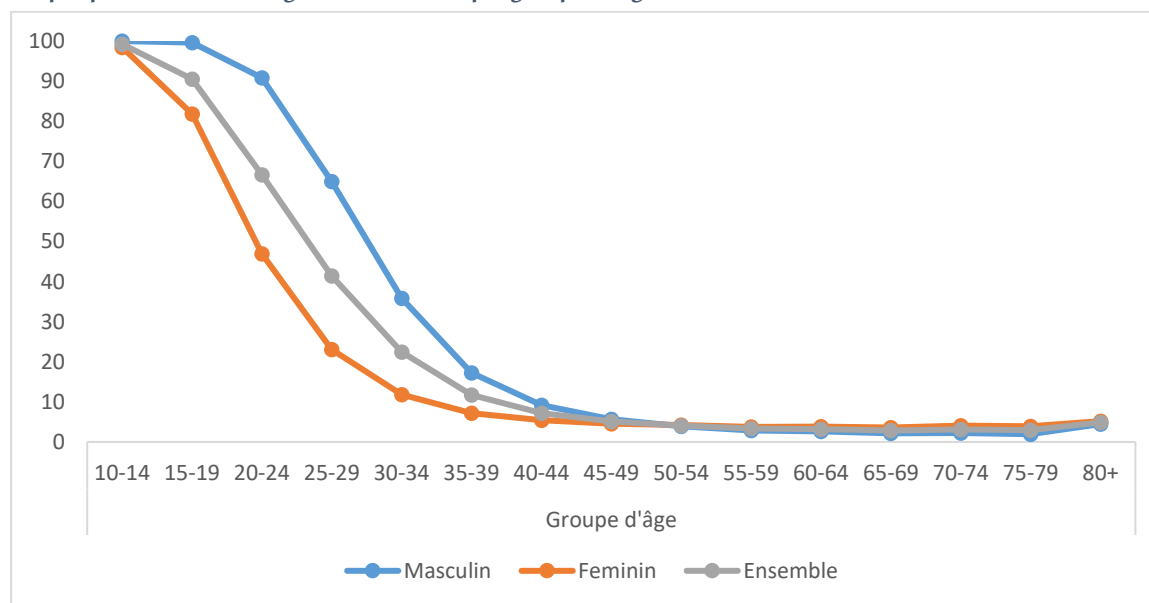
Il convient de souligner que la diminution du nombre de femmes mariées à partir de 40 ans résulte de plusieurs facteurs, notamment l'augmentation du divorce et du veuvage. Le divorce, en particulier, est souvent lié à des difficultés économiques, telles que les charges familiales (notamment le nombre d'enfants), conduisant à des tensions dans le foyer et parfois à la dislocation de celui-ci.

Le veuvage, quant à lui, est naturellement plus élevé chez les femmes âgées que chez les plus jeunes, contribuant ainsi à la diminution de la proportion de femmes mariées.

Concernant le taux de mariage par groupe d'âge et selon le milieu, on observe un schéma similaire en milieu rural et nomade, tandis qu'une différence plus marquée apparaît en milieu urbain. En effet, le pourcentage de mariés de moins de 30 ans est plus élevé en milieu rural et nomade par rapport au milieu urbain, une tendance qui s'inverse à partir de 60 ans.

Comme le montre le graphique 3.2, le pourcentage de célibat chez les femmes diminue plus rapidement que chez les hommes, suggérant une augmentation des unions. Toutefois, dans les deux cas, ce pourcentage se stabilise à partir de 45 ans, y compris pour l'ensemble de la population.

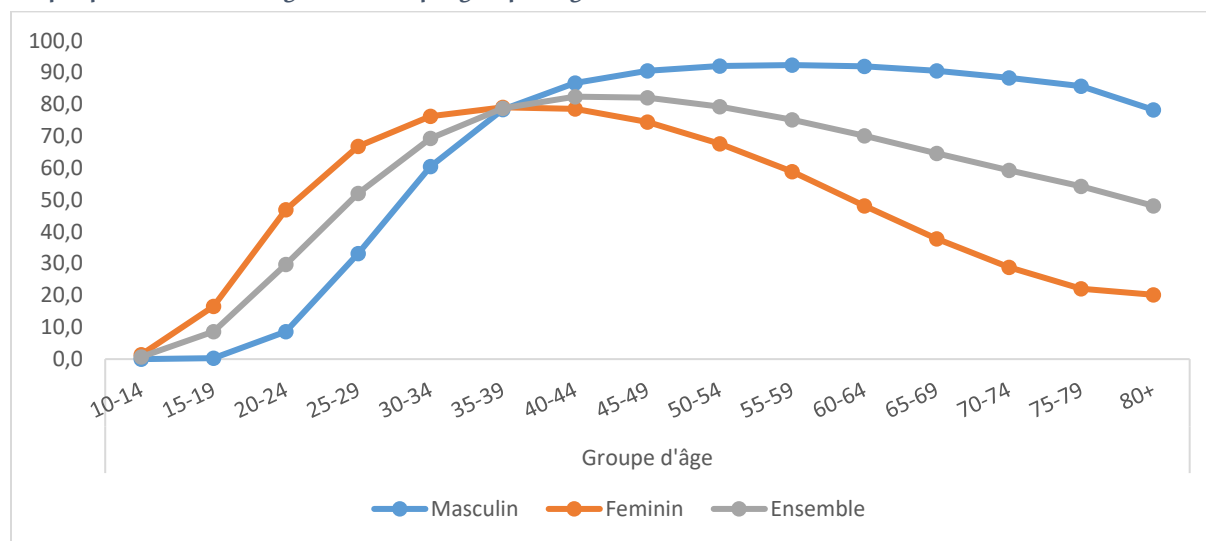
Graphique 3. 2: Pourcentage de célibataires par groupes d'âges selon le sexe, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

Le taux de mariage croit plus vite chez les femmes en comparaison aux hommes jusqu'à atteindre 35-39 ans. Le pourcentage de femmes mariées commence ensuite à diminuer contrairement à celui des hommes mariés qui continue de croître jusque l'âge de 50-54 ans avant de stagner ensuite et fléchir en fin de période.

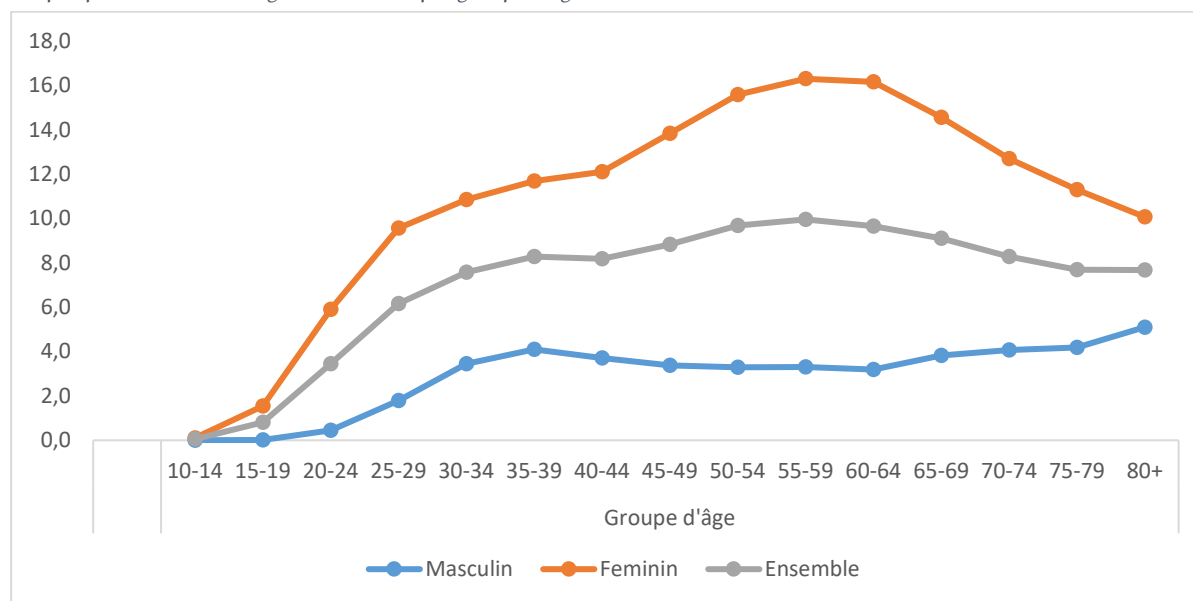
Graphique 3. 3: Pourcentage de mariés par groupe d'âge selon le sexe, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

Pour mieux comprendre la tendance des mariés et célibataires selon l'âge, il est important d'examiner d'autres composantes de la situation matrimoniale, telles que le divorce et le veuvage. Il apparaît que parmi la population des divorcés, le pourcentage de femmes est systématiquement supérieur à celui des hommes, en particulier entre 50 et 64 ans. À partir de cet âge, cette différence commence à diminuer. Chez les hommes, on observe plutôt une légère augmentation du taux de divorce en fin de période.

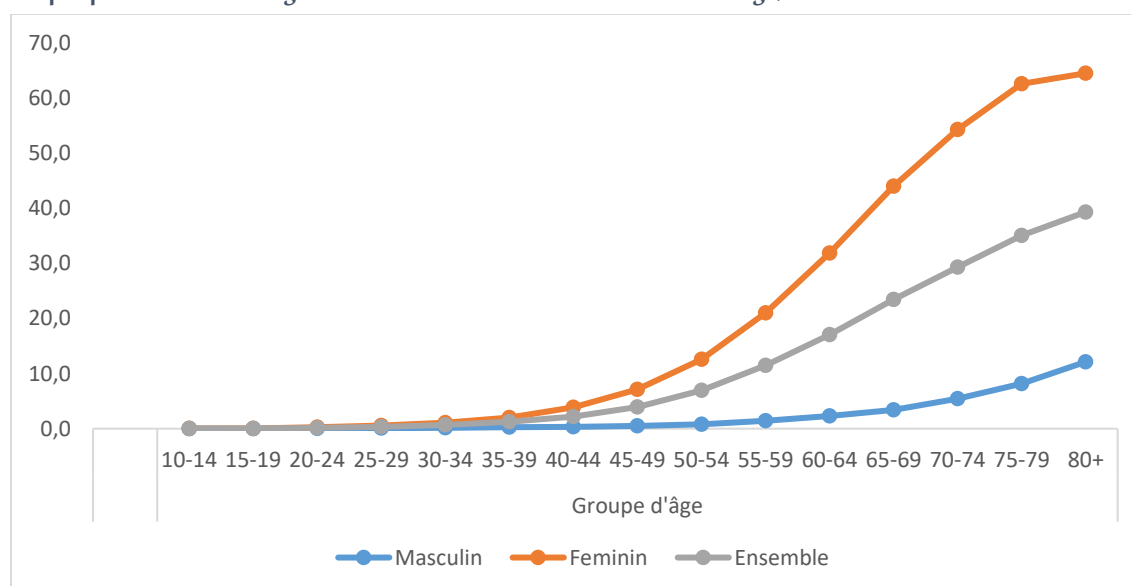
Graphique 3. 4: Pourcentage des divorcés par groupe d'âge selon le sexe, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

Aussi, il apparaît (graphique 3.5) que le veuvage commence à être apparent chez les femmes à partir du groupe d'âge 40-44 ans tandis qu'il se manifeste chez les hommes plus tardivement, à partir de 60-64 ans. L'écart du pourcentage de veuvage commence à se creuser plus rapidement à partir de 44 ans en faveur des femmes par rapport aux hommes. Les hommes meurent donc beaucoup plus vite que leurs épouses.

Graphique 3. 5: Pourcentage des femmes et des hommes veufs selon l'âge, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

3.4.3 EVOLUTION DE L'ÉTAT MATRIMONIAL

L'évolution de l'état matrimonial au cours de la période 1988 à 2023 se limite à l'analyse longitudinale des données des opérations des recensements et ne fait pas intervenir celles des enquêtes. Ce choix se justifie par le caractère exhaustif des recensements et par la cohérence méthodologique adoptée d'une opération à l'autre, ce qui garantit une meilleure comparabilité des données dans le temps.

Tableau 3. 2: Evolution de l'état matrimonial selon le sexe (1988 à 2023), RGPH-5

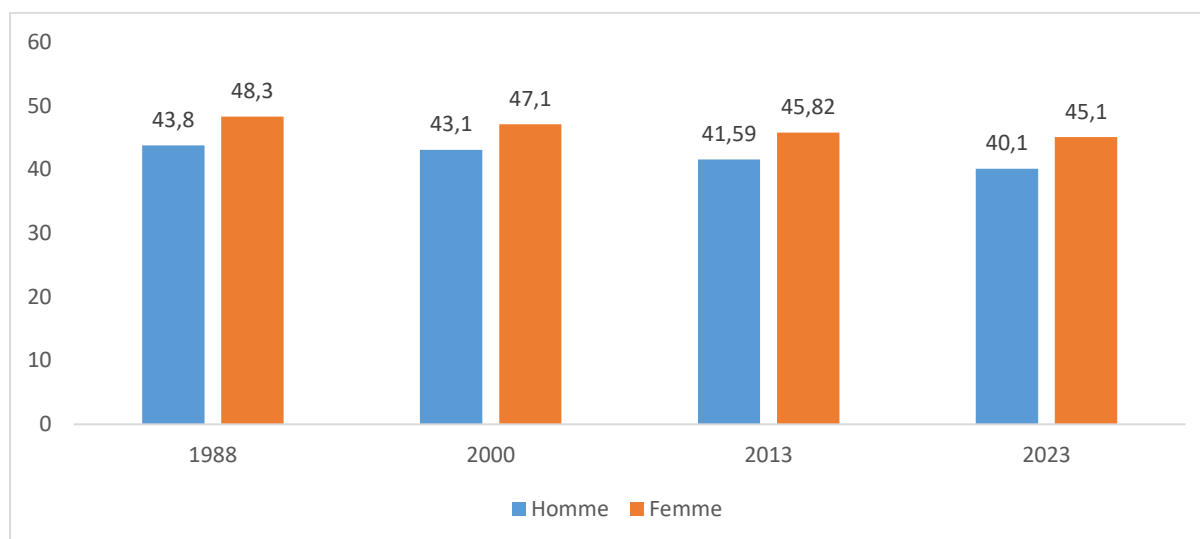
Etat matrimonial	1988		2000		2013		2023	
	M	F	M	F	M	F	M	F
Célibataire	53,2	33,4	54,4	37,5	54,7	37,6	57,5	41,1
Marié(e)	43,8	48,3	43,1	47,1	41,6	45,8	40,1	45,1
Divorcé(e)	0,8	7,7	1,9	8,6	3,2	10	1,8	7,7
Veuf(ve)	2,3	10,6	0,6	6,8	0,6	6,6	0,6	6,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : ANSADE, RGPH 2023

L'analyse du tableau 3.2 montre une progression du célibat entre 1988 et 2023, particulièrement marquée chez les femmes (+7,7 points de pourcentage) mais également chez les hommes (+4,2 points). Après une relative stagnation entre 1988 et 2013, cette tendance s'est accentuée au cours de la dernière décennie (2013–2023).

Le graphique 3.6 illustre une très légère diminution du pourcentage des mariés quel que soit le sexe. Après une quasi-stagnation durant la première décennie, les taux ont commencé à décroître jusqu'en fin de période, avec un taux de mariage toujours plus élevé chez les femmes comparativement aux hommes.

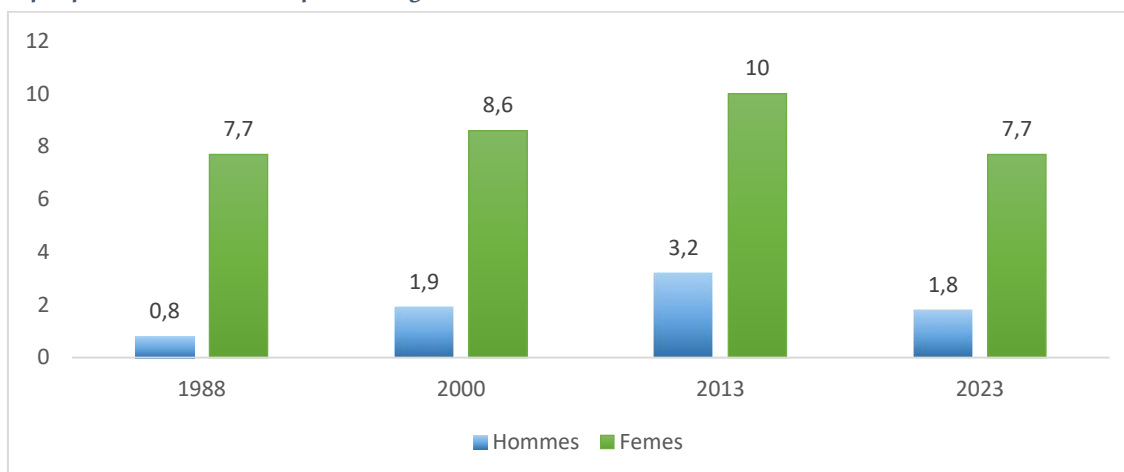
Graphique 3. 6: Evolution du pourcentage des mariés entre 1988-2023 RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 1988-2023

Le graphique 3.7 montre que le taux de divorce est systématiquement plus élevé chez les femmes que chez les hommes, et ce, tout au long de la période considérée. Chez les deux sexes, on observe une progression régulière du divorce jusqu'en 2013, année où il atteint son niveau le plus élevé, avant de connaître une baisse au cours de la dernière décennie (2013–2023).

Graphique 3. 7 : Evolution du pourcentage des divorcés entre 1988-2023 RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 1977-2023

3.4.4 ETAT MATRIMONIAL ET CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

Le niveau d'instruction et la situation d'activité économique sont parmi les facteurs socioéconomiques majeurs influençant l'état matrimonial de la population (tableaux 3.3 et 3.4). De nombreuses études ont mis en évidence une relation inverse entre le niveau d'instruction et la propension au mariage : plus le niveau d'instruction est élevé, plus la probabilité d'être marié(e) diminue, toutes choses égales par ailleurs. Cette tendance s'explique notamment par le prolongement des études, le recul de l'âge au premier mariage, ainsi que l'évolution des aspirations individuelles. Par ailleurs, l'accroissement du taux d'activité économique, en particulier chez les femmes, est souvent associé à une entrée plus tardive dans la vie conjugale, réduisant mécaniquement la part des femmes mariées dans les tranches d'âge les plus jeunes.

Tableau 3. 3: Etat matrimonial selon le sexe et le niveau d'instruction, RGPH-5

	Crèche/ maternelle/jardin d'enfants	Primaire	Collège	Lycée	Université	Lycée technique	Etablissement professionnel	Supérieur technique	Supérieur professionnel	Ne Sait Pas
Masculin										
Célibataire	0,2	57	24,7	11,2	5,3	0,3	0,2	0,1	0	1
Marié(e)	0,1	45,6	18,1	16,3	15,1	0,5	0,2	0,2	0,2	3,7
Divorcé(e)	0,1	41,8	21,4	19,7	13,6	0,4	0,2	0,2	0,1	2,5
Veuf(ve)	0,5	45,4	18,6	16,1	12,2	0,4	0,5	0,3	0,1	6
Total	0,2	53,2	22,6	13	8,5	0,3	0,2	0,1	0,1	1,9
Féminin										
Célibataire	0,2	58,7	25,6	11,1	3,4	0,2	0,2	0	0	0,6
Marié(e)	0,1	57,9	19,8	15,3	5,1	0,2	0,1	0	0	1,4
Divorcé(e)	0,1	53,1	20,9	18,1	6,1	0,2	0,1	0	0	1,2
Veuf(ve)	0,5	62,4	17	12,2	3,8	0,1	0,2	0	0,1	3,8
Total	0,2	58,1	22,9	13,2	4,3	0,2	0,1	0	0	1
Total										
Célibataire	0,2	57,8	25,1	11,2	4,5	0,2	0,2	0,1	0	0,8
Marié(e)	0,1	52,6	19,1	15,7	9,4	0,3	0,2	0,1	0,1	2,4
Divorcé(e)	0,1	50,9	21	18,5	7,5	0,2	0,1	0,1	0,1	1,5
Veuf(ve)	0,5	60,3	17,2	12,7	4,8	0,2	0,2	0	0,1	4,1
Total	0,2	55,7	22,8	13,1	6,3	0,2	0,2	0,1	0,1	1,4

Sources : ANSADE, RGPH 2023

Le tableau 3.3 présente la répartition de l'état matrimonial selon le sexe et le niveau d'instruction. Il en ressort que la majorité des célibataires (57 %) appartient à la population ayant un niveau d'instruction primaire, suivie par celle ayant atteint les niveaux secondaire et supérieur. Environ neuf dixièmes des célibataires se retrouvent ainsi parmi les personnes instruites, une tendance valable aussi bien pour l'ensemble que pour chaque sexe pris séparément. La structure observée chez les personnes mariées suit le même profil, bien que les proportions soient moindres. Il convient de noter que cette distribution reflète avant tout la structure du niveau d'instruction de la population, largement dominée par le primaire, ce qui influence directement la répartition par état matrimonial, sans impliquer nécessairement une corrélation entre les deux variables.

En ce qui concerne la répartition de l'état matrimonial selon la situation d'activité (tableau 3.4), on observe une proportion plus élevée de personnes mariées parmi les actifs occupés, quel que soit le sexe. Cette tendance est particulièrement marquée chez les hommes : plus des deux tiers des hommes en emploi sont mariés, contre 63 % chez les femmes. Cette disparité peut s'expliquer par le rôle que joue l'insertion professionnelle dans la transition vers le mariage, notamment chez les hommes, pour lesquels la stabilité économique est souvent perçue comme une condition préalable à l'union matrimoniale.

De façon plus générale, les trois quarts (75,3%) de la population qui travaillent sont mariés ou l'ont déjà été contre 57% environ parmi les chômeurs ou 44% environ parmi les inactifs. Aussi, parmi la population féminine inactive, plus de la moitié (55.1%) ont mariées ou l'ont été. Ce chiffre élevé dénote de la prépondérance de mariages de jeunes filles et des mariages des élèves et étudiantes ainsi que de l'intérêt qu'elles accordent au mariage plutôt qu'au travail.

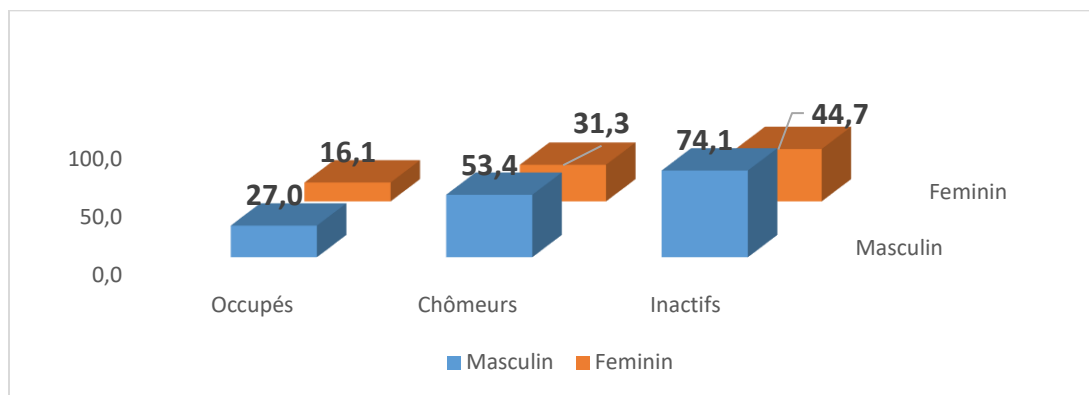
Aussi, le plus faible taux de célibat se retrouve chez les actifs occupés suivi des chômeurs puis des inactifs. Cette tendance est observable chez les hommes et dans une moindre mesure chez les femmes. Les hommes ne semblent donc pas intéressés par l'union conjugal avant d'avoir un revenu.

Tableau 3. 4: Etat matrimonial de la population selon le sexe et la situation d'activité, RGPH-5

	Occupés	Chômeurs	Inactifs
Masculin			
Célibataire	27	53,4	74,1
Marié(e)	70	43,9	23,8
Divorcé(e)	2,7	2,4	1,2
Veuf(ve)	0,3	0,3	0,9
Total	100	100	100
Féminin			
Célibataire	16,1	31,3	44,7
Marié(e)	62,8	53,2	42,3
Divorcé(e)	15	12,7	6,3
Veuf(ve)	6	2,8	6,6
Total	100	100	100
Total			
Célibataire	24,7	43,1	55,9
Marié(e)	68,5	48,2	35,3
Divorcé(e)	5,3	7,2	4,4
Veuf(ve)	1,5	1,5	4,4
Total	100	100	100

Sources : ANSADE, RGPH 2023

Graphique 3. 8: Pourcentage des célibataires par sexe selon la situation d'activité, RGPH-5



Sources : ANSADE, RGPH 2023

3.4.5 REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE REGIME MATRIMONIAL

Le tableau 3.5 présente la répartition de l'état matrimonial par groupe d'âge, sexe et type de mariage. Il apparaît que 12 % des mariés sont engagés dans une union polygame. Cette pratique est plus répandue parmi les femmes, toutes tranches d'âge confondues, avec un taux de 17,6 % contre 5,6 % chez les hommes.

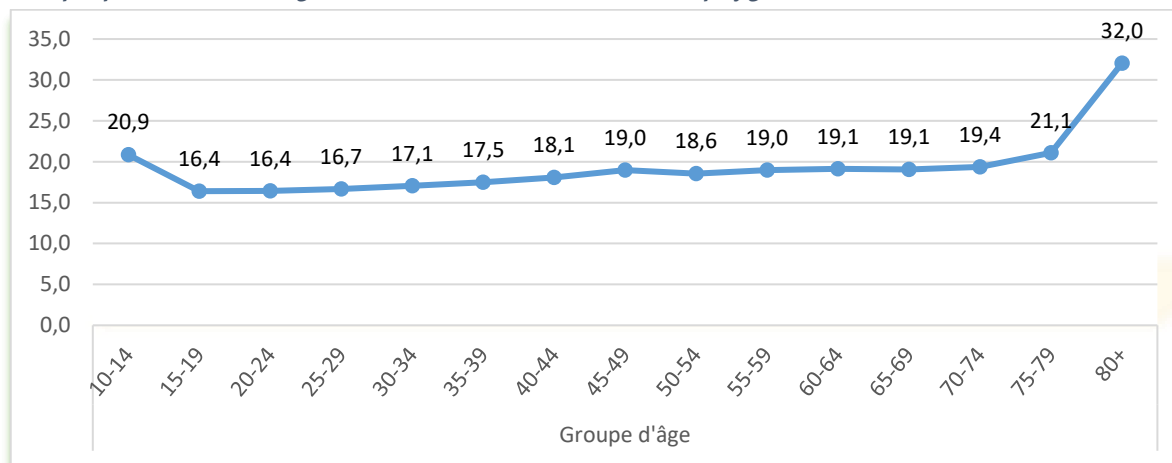
Tableau 3. 5: Répartition des mariés par groupe d'âge selon l'option matrimoniale, Mauritanie, RGPH-5

Groupe d'âge	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame
10-14	0	0	79,1	20,9	79,1	20,9
15-19	98,7	1,3	83,6	16,4	83,9	16,1
20-24	98,9	1,1	83,6	16,4	85,6	14,4
25-29	98,5	1,5	83,3	16,7	87,6	12,4
30-34	97,7	2,3	82,9	17,1	88,6	11,4
35-39	96,2	3,8	82,5	17,5	88,6	11,4
40-44	94,6	5,4	81,9	18,1	88,1	11,9
45-49	93,3	6,7	81	19	87,5	12,5
50-54	92,8	7,2	81,4	18,6	87,7	12,3
55-59	92,2	7,8	81	19	87,7	12,3
60-64	92,3	7,7	80,9	19,1	88,4	11,6
65-69	91,7	8,3	80,9	19,1	88,6	11,4
70-74	92,2	7,8	80,6	19,4	89,5	10,5
75-79	91,4	8,6	78,9	21,1	88,9	11,1
80+	89,5	10,5	68	32	84,8	15,2
Total	94,4	5,6	82,4	17,6	87,7	12,3

Sources : ANSADE, RGPH 2023

Le graphique 3.9 présente le pourcentage de femmes mariées vivant en union polygame. Il montre un pourcentage de polygamie élevé aux âges extrêmes : 21% environ chez les moins de 20 ans et 32% chez les plus âgés (80 et plus). Pour les âges intermédiaires, une progression régulière mais lente, passant de 16,4% à 21,1% est constatée.

Graphique 3. 9: Pourcentage de femmes mariées vivant en union polygame, RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

3.4.6 PRATIQUE DE LA POLYGAMIE

Le tableau 3.6 traite de la polygamie selon la Wilaya, montrant des variations régionales importantes. En effet, le pourcentage de la polygamie est particulièrement faible à l'Adrar (3,5%) alors qu'il est à son plus haut niveau au Guidimakha (27,9%). D'autres Wilayas de grande prévalence de la polygamie sont le Gorgol, (18,7%), le Brakna (15,5%), Nouakchott-Ouest (12,5%) et dans une moindre proportion le Trarza et Nouakchott-Sud ou ce taux est légèrement supérieur à 11%.

Dans ces Wilaya, il est observé, en effet une forte proportion de la population négro-mauritanienne. Ces communautés, à des degrés divers seraient plus enclines que la population arabe à contracter des unions polygames.

En revanche, les Wilayas à faible prévalence de la polygamie, en plus de l'Adrar, sont : Le Tiris Zemmour, (5%), le Tagant (4,4%), l'Inchiri (7%) et Dakhlet Nouadhibou (7,6%).

Tableau 3. 6: Situation matrimoniale parmi les hommes ou femmes mariés selon le sexe par Wilaya, RGPH-5

Wilaya	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame	Monogame	Polygame
Hodh Chargui	97,1	2,9	85,3	14,7	90,2	9,8
Hodh El Gharbi	95,9	4,1	84,9	15,1	89,6	10,4
Assaba	95,9	4,1	86,9	13,1	90,4	9,6
Gorgol	90,1	9,9	75,4	24,6	81,3	18,7
Brakna	93,3	6,7	78,6	21,4	84,5	15,5
Trarza	94,3	5,7	84,2	15,8	88,5	11,5
Adrar	98,6	1,4	94,7	5,3	96,5	3,5
Dakhlet Nouadhibou	95,5	4,5	88,7	11,3	92,4	7,6
Tagant	98,6	1,4	93,2	6,8	95,6	4,4
Guidimakha	85	15	63,4	36,6	72,1	27,9
Tiris Zemmour	96,8	3,2	92,4	7,6	95	5
Inchiri	95,1	4,9	88,8	11,2	93	7
Nouakchott-Ouest	93,9	6,1	81,4	18,6	87,5	12,5
Nouakchott-Nord	96,5	3,5	85,7	14,3	90,9	9,1
Nouakchott-Sud	94,2	5,8	83,9	16,1	88,8	11,2
Total	94,4	5,6	82,4	17,6	87,7	12,3

Source : ANSADE, RGPH 2023

3.4.7 ECARTS D'AGES ENTRE LES CONJOINTS

L'écart d'âge se réfère à la différence d'âge entre le mari et son épouse. Ce calcul est effectué directement pour les couples monogames, tandis que pour les ménages polygames, il est déterminé en fonction du nombre d'épouses du mari, c'est-à-dire une fois pour chaque épouse. À partir de la reconstitution des couples au sein des ménages, il a été possible d'évaluer la répartition des écarts d'âge moyens entre conjoints.

Tableau 3. 7: Répartition des couples selon l'écart d'âges, RGPH-5

Groupe Ecart	Type de mariage		
	Monogame	Polygame	Total
Moins de 1 ans	8,5	9,7	8,6
1-4 ans	14,2	10,5	13,9
5-9 ans	28	22,4	27,6
10-14 ans	24,5	22,6	24,4
15-19 ans	12,7	14,7	12,9
20 ans Plus	12	20	12,7
Total	100	100	100

Source : ANSADE, RGPH 2023

Le tableau 3.7 montre que, de manière générale, les hommes épousent des femmes plus jeunes. Dans les couples monogames, l'écart d'âge le plus courant se situe entre 5 et 9 ans, et cette tendance se maintient avant de légèrement diminuer. Les écarts d'âge de 5-9 ans et de 10-14 ans sont les plus fréquents, représentant environ 53 % de la population. Dans les couples polygames, les tendances sont similaires, mais il est notable que 20 % de ces couples présentent un écart d'âge de 20 ans ou plus entre le mari et l'épouse. Globalement, pour l'ensemble des couples, indépendamment du type de mariage, les tendances restent similaires.

3.5. ETAT MATRIMONIAL DES ADOLESCENTS ET MARIAGES PRECOCES

En Mauritanie comme dans la plupart des pays africains, les adolescentes, plus que les adolescents sont exposés au mariage précoce, lequel implique le risque de grossesse et souvent à la rupture de la scolarité. Les causes sont à rechercher au niveau social et économique notamment. En effet, le mariage dans notre société traditionnelle continue d'être une forme de succès pour la jeune fille. Même si celle-ci n'est pas toujours d'accord, la décision ne lui appartient souvent pas d'accepter ou de refuser un mari qui se présente à elle. Les parents peuvent aussi décider de marier leur fille pour des raisons économiques...

Pour examiner la situation du mariage des plus jeunes, le tableau 3.8 présente l'état matrimonial des adolescents par année d'âge et ce, pour les moins de vingt ans.

Tableau 3. 8: Etat matrimonial des adolescents selon l'âge, RGPH-5

Âge	Etat matrimonial (en %)					Effectif
	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)	Veuf(ve)	Total	
10	99,8	0,2	0,0	0,0	100%	138895
11	99,7	0,3	0,0	0,0	100%	135152
12	99,4	0,5	0,0	0,0	100%	120270
13	99,1	0,8	0,1	0,0	100%	132044
14	97,9	1,9	0,1	0,0	100%	128223
15	96,1	3,6	0,2	0,0	100%	123771
16	94,2	5,4	0,4	0,0	100%	118993
17	91	8,2	0,7	0,0	100%	109733
18	87	11,9	1,1	0,0	100%	112673
19	82,3	15,9	1,7	0,1	100%	97881
20	74,6	22,8	2,5	0,1	100%	104372
Total	93,6	5,9	0,6	0,0	100%	1322007

Source : ANSADE, RGPH 2023

Parmi l'ensemble de la population des mariés, 6% environ ont moins de 21 ans. Dans cette population de 10 à 20 ans, la population des mariés croît avec l'âge pour atteindre 22,8% chez ceux âgés de 20 ans. Ce pourcentage demeure élevé chez les moins de 18 ans qui, en principe, ne sont pas autorisés à se marier². Il faut aussi noter l'existence de divorce à ces jeunes âges même si les taux restent relativement faibles.

En distinguant les jeunes en deux groupes d'âge – les très jeunes (10-14 ans) et les jeunes adultes (15-19 ans) –, des différences évidentes dans leur état matrimonial apparaissent, bien que relativement modérées. En effet, parmi les très jeunes, environ 98 % sont célibataires, contre 82 % chez les jeunes adultes. En revanche, le mariage devient nettement plus fréquent chez les jeunes adultes, soulignant un changement significatif dans les comportements matrimoniaux avec l'âge.

Quel que soit le milieu de résidence, le taux de mariage est toujours plus important chez les plus âgés et parmi les femmes. Cette tendance demeure plus accentuée en milieu nomade suivi du milieu rural en comparaison avec le milieu urbain ou les écarts dans la proportion de mariés entre les groupes d'âge demeurent plus faibles.

² Le Code du Statut Personnel prévoit l'âge au mariage à 18 ans

Tableau 3. 9 : Etat matrimonial des adolescents selon l'âge, RGPH-5

âge	Sexe											
	Masculin				Féminin				Total			
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Célibataire	Marié	Divorcé	Veufs
	Urbain											
10-14	100	0,0	0,0	0,0	99,4	0,5	0,1	0,0	99,7	0,3	0,0	0,0
15-19	99,8	0,2	0,0	0,0	88,6	9,9	1,5	0,0	94,2	5	0,7	0,0
Total	99,9	0,1	0,0	0,0	94,2	5	0,7	0,0	97	2,6	0,4	0,0
	Rural											
10-14	100	0,0	0,0	0,0	97,4	2,4	0,1	0,0	98,7	1,2	0,1	0,0
15-19	99,5	0,5	0,0	0,0	74,1	24,2	1,6	0,1	85,9	13,1	0,9	0,0
Total	99,8	0,2	0,0	0,0	86,8	12,3	0,8	0,0	93,1	6,4	0,4	0,0
	Nomade											
10-14	99,9	0,0	0,1	0,0	96,6	3,2	0,2	0,0	98,3	1,6	0,1	0,0
15-19	98,9	1,0	0,1	0,0	67,2	30,8	1,9	0,1	83,4	15,6	1,0	0,1
Total	99,4	0,5	0,1	0,0	82,9	16	1,0	0,0	91,4	8,0	0,5	0,0
	Total											
10-14	100	0,0	0,0	0,0	98,4	1,4	0,1	0,0	99,2	0,7	0,1	0,0
15-19	99,6	0,3	0,0	0,0	81,8	16,6	1,5	0,1	90,5	8,7	0,8	0,0
Total	99,8	0,1	0,0	0,0	90,7	8,5	0,8	0,0	95,2	4,4	0,4	0,0

Source : ANSADE, RGPH 2023

3.6. NUPTIALITE

Cette partie aborde l'analyse du calendrier de nuptialité à travers l'âge moyen au premier mariage et le célibat définitif. L'analyse permet de déceler les changements qui s'opèrent dans le marché matrimonial et caractérise le modèle de nuptialité à travers une appréciation de la précocité ou non des entrées en union.

3.6.1 PRINCIPE DE CONSTRUCTION DE LA TABLE DE NUPTIALITE

La table de nuptialité du moment est construite à partir de la série des proportions de célibataires observées par groupe d'âges selon le sexe, sous les hypothèses d'indépendance entre la nuptialité et les facteurs perturbateurs de ce phénomène comme la mortalité et les migrations d'une part et l'inexistence des mariages avant 15 ans et après 50 ans d'autre part.

La table de nuptialité est constituée de quatre colonnes correspondant aux quatre variables suivantes :

- L'âge exact x qui s'étend de 15 à 50 ans car les mariages avant 15 ans et après 50 ans étant supposés rares et donc négligeables.
- Le nombre de célibataires à l'âge exact x représenté par $C(x)$. Pour des besoins de comparaison internationale et intercensitaire, on fixe la racine $C(15)$ à 1000.
- Le nombre des premiers mariages (mariages réduits) entre les anniversaires x et $x+a$, représenté par $m(x, x+a)$ avec $m(x, x+a) = C(x) - C(x+a) = C(x) \cdot a n_x$
- Le quotient de nuptialité qui mesure la probabilité ou la chance pour une personne d'âge x , de se marier entre les âges x et $x+a$, représenté par $a n_x$ et couramment exprimé en pour mille (%o). $a n_x = m(x, x+a)/C(x)$.

3.6.2 TABLE DE NUPTIALITE

Les données issues du RGPH-5 ont permis de construire une table de nuptialité du moment, déclinée par sexe et par milieu de résidence. Ces informations ont également servi à calculer les différents indices de nuptialité, offrant ainsi une lecture fine des dynamiques matrimoniales selon l'âge et le sexe.

Tableau 3. 10 : Table de nuptialité du moment, RGPH-5

Age x	Hommes			Femmes		
	$C(x)$	$m(x,x+5)$	$5n_x$ (%o)	$C(x)$	$m(x,x+5)$	$5n_x$ (%o)
15	1000	92	92	1000	531	531
20	908	258	284	469	239	509
25	650	292	449	230	112	487
30	358	185	517	118	46	390
35	173	81	468	72	18	248
40	92	36	391	54	9	162
45	56	17	304	45	3	76
50	39	-	-	42	-	-

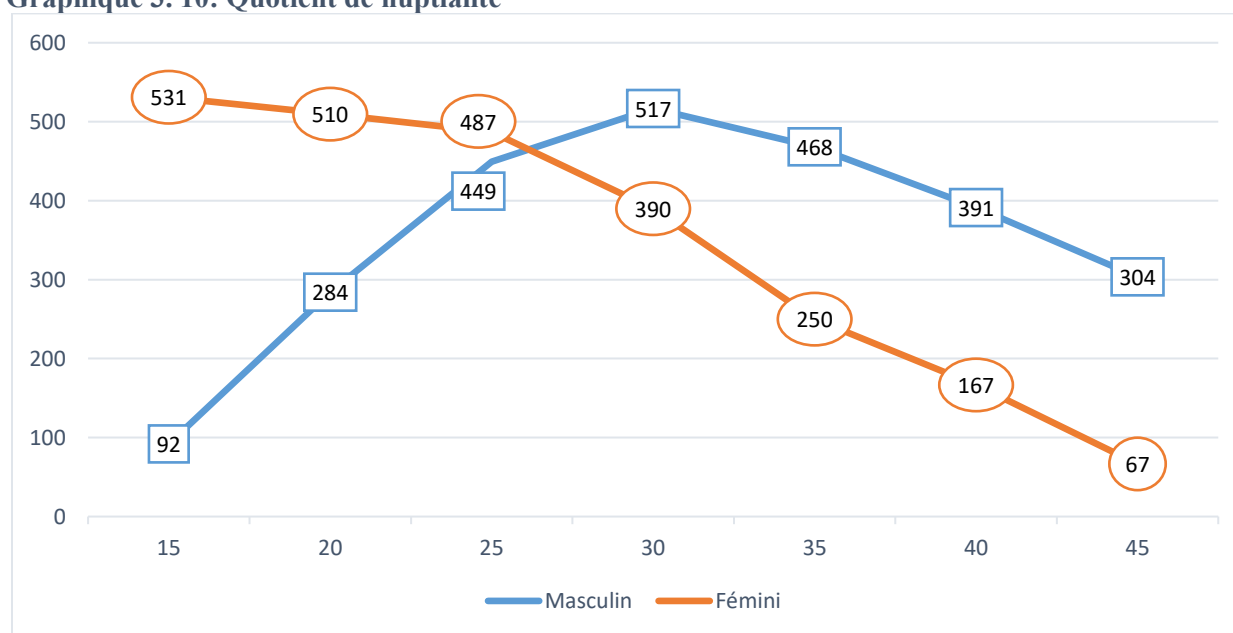
Source : ANSADE, RGPH 2023

Ce tableau met en évidence la décroissance progressive du nombre de célibataires avec l'âge, un phénomène beaucoup plus rapide chez les femmes, en particulier dès 30 ans. Cette réduction du nombre de célibataires

s'accompagne logiquement d'une entrée en union plus précoce et plus concentrée dans le temps : les femmes accèdent majoritairement au mariage autour de la vingtaine, ce qui explique une chute rapide de leur effectif célibataire. À l'inverse, chez les hommes, la transition vers l'union est plus progressive, s'étalant jusqu'à 25 ans, avant de marquer un infléchissement au-delà de cet âge.

Le graphique 3.10 représente la fonction a_{Nx} qui est le quotient de nuptialité ou la probabilité de se marier entre l'âge x et $x+a$. Chez les hommes, elle entame sa décente dès l'âge de 15 ans et de façon plus prononcée à l'âge de 25-30 ans pour atteindre 67 ‰ en fin de période. Chez les femmes, ce quotient est représenté par un semblant de parabole avec un pic de 517 ‰ à l'âge de 30 ans. Ces deux courbes se croient entre 25-30 ans ; avant cela le quotient est plus élevé chez les hommes, après ces âges il devient plus élevé chez les femmes.

Graphique 3. 10: Quotient de nuptialité



Source : ANSADE, RGPH 2023

Le tableau 3.11A (en annexe) présente quant à lui les tables de nuptialité par milieu. On remarque globalement les mêmes tendances que précédemment : Un célibat qui diminue avec l'âge et les mariages qui commencent à croître chez les hommes puis diminuent progressivement dès l'âge de 25 ans. Chez les femmes, il s'agit d'une diminution continue.

Les indicateurs de nuptialité, pouvant être calculés à partir de la table de nuptialité sont l'âge moyen et l'âge médian au premier mariage en plus de l'intensité de la nuptialité chez les hommes et chez les femmes et par milieu. Ils sont traités dans les sous-sections suivantes.

3.6.3 AGE AU PREMIER MARIAGE

L'âge moyen au premier mariage est estimé à partir de la table de nuptialité (méthode de Hajnal) à l'aide de la formule suivante :

$$m = 17,5 + \frac{5 \times (C_{20} + C_{25} + \dots + C_{45}) - 30 \times C_{50}}{C_{15} - C_{50}}$$

$$m = 17,5 + (5 \times (C_{20} + C_{25} + \dots + C_{45}) - 30 \times C_{50}) / (C_{15} - C_{50})$$

Au niveau national, l'âge moyen au premier mariage est estimé à 26,2 ans en 2023. Cet âge varie considérablement selon le sexe : il s'élève à 30,2 ans chez les hommes, contre 22,9 ans chez les femmes.

L'analyse par milieu de résidence révèle des écarts notables :

- En milieu urbain, l'âge moyen au premier mariage atteint 31,3 ans pour les hommes et 23,9 ans pour les femmes ;
- En milieu rural, ces âges sont plus bas : 28,4 ans chez les hommes et 21,6 ans chez les femmes ;
- En milieu nomade, l'âge moyen est de 28,4 ans pour les hommes et de 21,4 ans pour les femmes.

Ces différences traduisent des contextes sociaux et culturels distincts dans les modalités d'entrée en union.

Les wilayas du Hodh Chargui, Guidimakha, Hodh El Gharbi et Assaba présentent les âges moyens au premier mariage les plus bas du pays (entre 24,2 et 24,6 ans), avec des mariages très précoces chez les femmes. Cela reflète des contextes ruraux où les normes traditionnelles demeurent fortes.

À l'inverse, des wilayas comme Nouakchott-Ouest, Dakhlet Nouadhibou, Nouakchott-Sud, Inchiri et Tiris Zemmour affichent les âges les plus élevés (27,7 à 28,7 ans), traduisant des dynamiques urbaines et économiques qui retardent l'entrée en union.

3.6.4 AGE MEDIAN AU PREMIER MARIAGE

L'âge médian au premier mariage correspond à l'âge auquel se situe la moitié des mariages observés, c'est-à-dire que 50 % des unions sont contractées avant cet âge et 50 % après. À l'échelle nationale, cet âge médian est de 25,4 ans chez les hommes et 18,8 ans chez les femmes. Pour ces dernières, cela représente une hausse significative d'environ un an et demi par rapport à 2013, où il s'établissait à 17,3 ans. La ventilation par milieu de résidence fait apparaître des disparités notables

En milieu urbain cet âge est de 26,5 ans chez les hommes contre 19,5 ans chez les femmes. En milieu rural, il est de 23,5 ans et 18 ans respectivement chez les hommes et chez les femmes. En milieu nomade, il semble légèrement inférieur à celui constaté en milieu rural pour les hommes (23,2 ans) mais nettement plus élevé chez les femmes (19 ans).

3.6.5 INTENSITE DE NUPTIALITE DES CELIBATAIRES

L'intensité de la nuptialité des célibataires reflète la probabilité de se marier après 15 ans, calculée comme le complément à 1 de la fréquence du célibat définitif ((1- (C50/C15)). Cela signifie que plus l'intensité est élevée, plus les individus dans la population sont susceptibles de se marier au cours de leur vie.

Les résultats montrent une légère différence entre les hommes et les femmes à l'échelle nationale. Chez les hommes, l'intensité est de 0,961, ce qui suggère qu'une proportion plus faible d'entre eux reste célibataire à 50 ans par rapport aux femmes, dont l'intensité est de 0,958. Cependant, cette différence est relativement faible, indiquant que les deux sexes présentent une tendance similaire à se marier au cours de leur vie, bien que les femmes restent légèrement plus susceptibles de rester célibataires.

Lorsque l'on prend en compte les différences selon le milieu de résidence, plusieurs tendances ressortent :

- Chez les femmes, l'intensité de la nuptialité est assez homogène, avoisinant 0,968 tant en milieu urbain que rural. Cela suggère que le mariage est une norme relativement stable, indépendamment de l'environnement géographique. Toutefois, l'intensité est légèrement plus élevée en milieu nomade (0,969), indiquant peut-être une pression sociale plus forte à se marier ;
- Chez les hommes, les différences sont plus marquées : l'intensité est plus élevée en milieu rural (0,968) qu'en milieu urbain (0,957), suggérant que les hommes vivant à la campagne sont plus susceptibles de se marier que ceux en milieu urbain.

3.7. ENREGISTREMENT DES MARIAGES A L'ETAT CIVIL

L'article 10 de la loi 2011-003 stipule que tous les événements d'état civil survenant en Mauritanie doivent être enregistrés conformément aux dispositions prévues par cette loi, ainsi qu'aux règlements applicables. Ces événements incluent principalement les naissances, mariages, divorces et décès.

Dans la pratique, seules les naissances et dans une moindre proportion les mariages sont déclarés. Le décès est, cependant, de plus en plus enregistré ; l'acte de décès étant souvent utile pour d'autres fins telles que l'héritage. En revanche, La déclaration du divorce est rare et parfois cachée aux parents et amis. Car le divorce (le premier ou le deuxième peut à chaque fois être revu et réglé à l'amiable au sein du couple durant les trois mois sans qu'il n'y ait besoin de recourir à une cérémonie ou à un acte de mariage.

Selon la déclaration des répondants à propos des personnes mariées (tableau 3.11), on remarque que seul 63% ont enregistré leur mariage à l'état civil. Ce pourcentage est sensiblement plus important en milieu urbain comparé au milieu rural ou nomade.

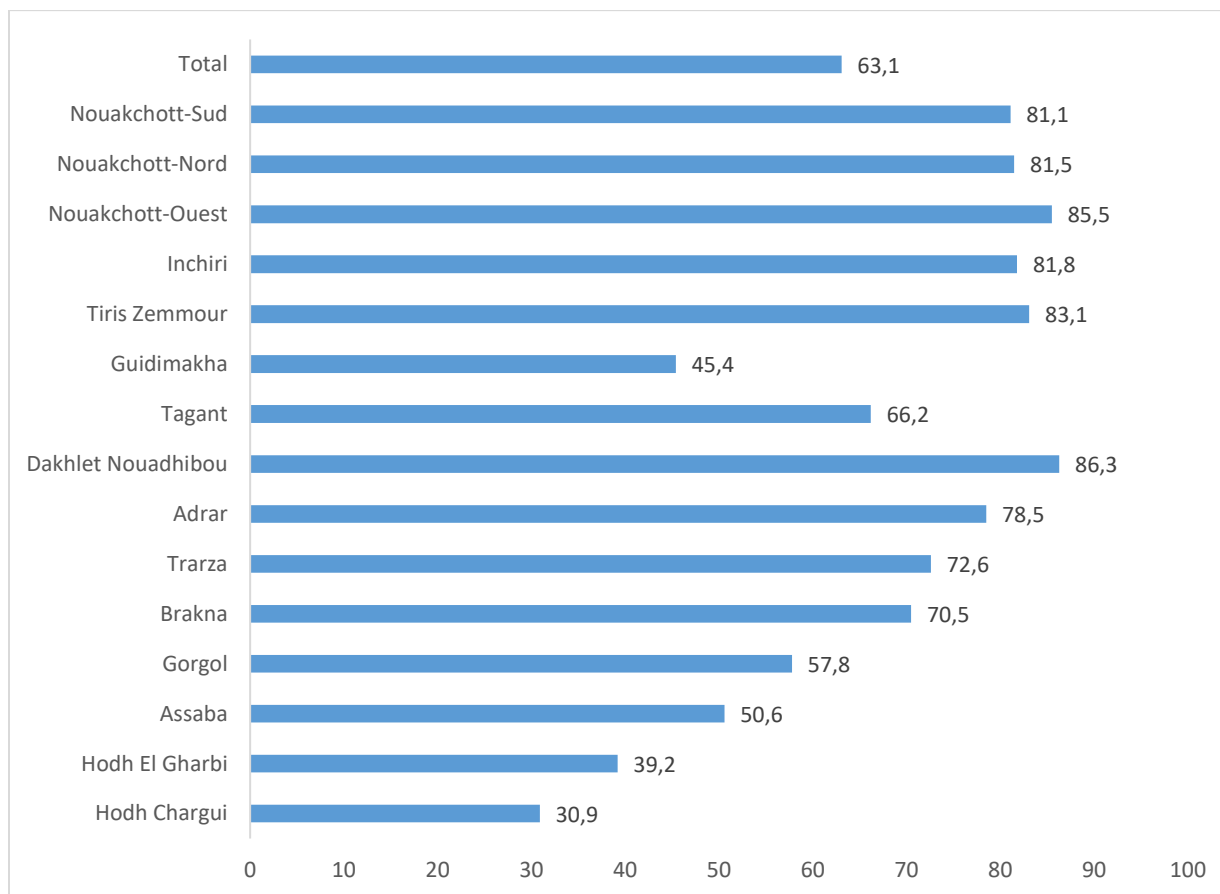
Tableau 3. 11: Enregistrement des mariages à l'état civil selon le milieu de résidence (en %), RGPH-5

Milieu	Oui	Non	NSP	Total
Urbain	77,6	16,9	5,5	100
Rural	45,7	46,8	7,5	100
Nomade	45,6	50,3	4	100
Total	63,1	30,5	6,4	100

Source : ANSADE, RGPH 2023

L'enregistrement des mariages à l'état civil varie sensiblement selon la wilaya de résidence. Les taux les plus élevés sont observés à Dakhlet Nouadhibou (86,3 %) et à Nouakchott-Ouest (85,5 %). À l'inverse, les taux les plus faibles se retrouvent dans les deux Hodhs, avec 30,9 % pour le Hodh Charghi et 39,2 % pour le Hodh El Gharbi.

Graphique 3. 11 : Enregistrement des mariages à l'état civil par wilaya de résidence (en %), RGPH-5



Source : ANSADE, RGPH 2023

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2023 met en lumière une structure matrimoniale marquée par une proportion relativement élevée de divorcés ainsi qu'un taux de remariage significatif. Globalement, les personnes mariées représentent 48,8 % de la population, un taux légèrement supérieur à celui des célibataires (42,7 %). D'importantes disparités sont observées selon l'âge, le sexe et les zones géographiques. Par ailleurs, environ une femme sur douze est concernée par le divorce, illustrant une fréquence notable de cette situation.

Avant l'âge de 40 ans, le pourcentage de mariage croît plus vite chez les femmes en comparaison aux hommes et un schéma presque similaire en milieu rural et nomade et une différence plus nette par rapport au milieu urbain. La proportion des mariés a connu une baisse de 1988 à 2013 qui s'est accentuée au cours de la dernière décennie. Le divorce ne semble pas avoir une corrélation claire avec le niveau d'instruction, contrairement au veuvage qui est plus accentué parmi la population non instruite. Aussi, observe-t-on une proportion de mariés plus forte parmi les personnes occupées et ce, quel que soit le sexe.

Par ailleurs, la polygamie demeure importante avec des taux élevés dans la zone fleuve (Guidimakha, Gorgol, Brakna et Trarza) en plus des wilayas sud et ouest de Nouakchott.

La construction de la table de nuptialité du moment et celles par milieu ont permis une meilleure appréhension de la nuptialité et de calculer certains indicateurs pertinents à savoir l'âge moyen au premier mariage, l'âge médian au premier mariage, la proportion du célibat définitif ainsi que l'intensité de la nuptialité.

Chez les femmes, les raisons du recul de l'âge au premier mariage seraient l'accès à l'éducation, l'allongement de la scolarité, l'accès à l'emploi et l'émergence d'un pouvoir de négociation lors du choix du conjoint. Par contre, le retard à la primo-nuptialité masculine renverrait principalement aux difficultés économiques, notamment l'accès à un emploi fixe.

Les données ont aussi montré que l'enregistrement des mariages à l'état-civil reste insuffisant surtout en milieu rural et nomade et que les wilayas où ces enregistrements sont les plus fréquents sont celles de Nouakchott et de Dakhlet Nouadhibou.

À la lumière des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2023, plusieurs aspects de la structure matrimoniale nécessitent une attention particulière :

- Renforcer l'enregistrement des mariages : Il est essentiel de sensibiliser les populations rurales et nomades à l'importance de l'enregistrement des mariages à l'état civil. Des campagnes de sensibilisation, en collaboration avec les autorités locales, devraient être mises en place pour encourager une plus grande formalisation des unions ;
- Il serait pertinent de mener des études approfondies pour comprendre les causes sous-jacentes du divorce, notamment en lien avec les facteurs socio-économiques et culturels, afin d'élaborer des politiques ciblées pour soutenir les personnes concernées ;
- La persistance de la polygamie dans certaines régions nécessite une investigation plus poussée pour comprendre ses impacts sociaux, économiques et psychologiques, et proposer des mesures adaptées pour les communautés concernées.

BIBLIOGRAPHIE

INS-Niger, 2019, « Analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité à partir des données du RGPH 2019 », [http://www.stat-niger.org/Annuaire/RGPH/Etat matrimonial et de la%20nuptialite.pdf](http://www.stat-niger.org/Annuaire/RGPH/Etat%20matrimonial%20et%20de%20la%20nuptialite.pdf);

DLJO, 2001, « Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie n° 1004, Loi N° 2001-052 portant Code du statut personne », Nouakchott 2001 ;

ONS, 2001, « Enquête Démographique et de Santé de Mauritanie 200-2001 », ORC-Macro, Washington DC 2002 ;

ONS, 2004, « Enquête sur la Mortalité Infantile et Paludisme », ORC-Macro, Washington DC 2004 ;

ONS, 2019, « Enquête Démographique et de Santé de Mauritanie 2019-2021 », ICF 2021 ;

Barbieri Magali et Hertrich Véronique, 2005, « Écarts d'âges entre conjoints et pratique contraceptive en Afrique subsaharienne » ;

La nuptialité en Afrique : niveaux, tendances et caractéristiques socio-économiques, novembre 1988 : <https://www.researchgate.net/publication/256091228>

Véronique Hertrich, 2020, Chapitre 12. « Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Tendances de l'entrée en union », 1950-1999, , p. 281-308.

L. HENRY(1984), « Analyse démographique : analyse et modèles, » Ed. de l'INED, Paris.

F. GUBRY (1984), « Analyse de la nuptialité », IFORD, Yaoundé.

ONS, 2015, « Analyse de l'Etat matrimonial et de la nuptialité à partir des résultats du RGPH4 ».

ANNEXE

Tableau 3.A 12: Enregistrement des mariages à l'état civil selon la wilaya de résidence (en %), RGPH-5

Wiliya	Oui	Non	NSP	Total
Hodh Chargui	30,9	64,5	4,6	100
Hodh El Gharbi	39,2	52,5	8,4	100
Assaba	50,6	41,2	8,2	100
Gorgol	57,8	32,7	9,5	100
Brakna	70,5	22,5	7	100
Trarza	72,6	19,5	7,8	100
Adrar	78,5	14,6	6,9	100
Dakhlet Nouadhibou	86,3	10,6	3,1	100
Tagant	66,2	26,1	7,7	100
Guidimakha	45,4	48	6,6	100
Tiris Zemmour	83,1	14,2	2,6	100
Inchiri	81,8	14,4	3,9	100
Nouakchott-Ouest	85,5	9,5	5,1	100
Nouakchott-Nord	81,5	13,5	5	100
Nouakchott-Sud	81,1	13,2	5,6	100
Total	63,1	30,5	6,4	100

Source : ANSADE, RGPH 2023

Tableau 3.A 13: Tables de nuptialité par milieu de résidence, RGPH-5

Urbain						
Age x	Hommes			Femmes		
	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (%)	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (%)
15	1000	55	55	1000	453	453
20	945	216	228	547	279	510
25	729	306	419	268	137	511
30	424	220	519	131	55	421
35	204	99	487	76	22	284
40	105	43	408	54	10	180
45	62	18	299	45	3	58
50	43	-	-	42	-	-
Rural						
Age x	Hommes			Femmes		
	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (%)	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (%)
15	1000	153	153	1000	626	626
20	847	335	396	374	193	515
25	511	258	505	182	80	439
30	253	134	529	102	35	348
35	119	48	401	66	12	183
40	72	24	338	54	8	140
45	47	15	318	47	4	96
50	32	-	-	42	-	-
Nomade						
Age x	Hommes			Femmes		
	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (%)	C(x)	m(x,x+5)	${}_5n_x$ (%)
15	1000	148	148	1000	629	629
20	852	317	372	371	160	432
25	535	291	544	211	104	493
30	244	84	344	107	27	253
35	160	82	512	80	32	405
40	78	41	521	47	(19)	(401)
45	37	(26)	(682)	66	36	535
50	³ 63	-	-	31	-	-

Source : ANSADE, RGPH 2023

³ Les chiffres entre parenthèse sont à prendre avec précaution car ne semblent pas cohérents avec une diminution progressive de C(x).

C'est en effet le fait de l'effectif de C(x) à l'âge 50-54 ans. Ceci induit par conséquent de légers biais au niveau de m(x) et de n(x)

Tableau 3.A 14: Age moyen au premier de mariage par wilya selon le sexe, RGPH-5

Wilaya	Femmes	Hommes	Total
Hodh Chargui	21,6	28,2	24,2
Hodh El Gharbi	22,1	27,9	24,4
Assaba	22,1	28,5	24,6
Gorgol	22,1	29,6	25,3
Brakna	22,6	30,5	25,8
Trarza	23,4	31,2	26,6
Adrar	22,6	30,6	26,2
Dakhlet Nouadhibou	24,1	31,4	28,3
Tagant	22,2	29,3	25,3
Guidimakha	21,5	27,9	24,2
Tiris Zemmour	23,4	29,9	27,7
Inchiri	23,0	30,2	27,8
Nouakchott-Ouest	25,2	32,1	28,7
Nouakchott-Nord	23,8	31,1	27,3
Nouakchott-Sud	24,3	31,8	28,0
Mauritanie	22,9	30,2	26,2

